



**DOCUMENTS DESTINES A ETRE PRESENTES A  
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 JUIN 2024, AU REGARD NOTAMMENT DES  
DISPOSITIONS DES ARTICLES L.225-115 ET R.225-83, ET INCLUS DANS  
LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023 :**

<b>Documents</b>	<b>Pages du Document d'Enregistrement Universel 2023</b>
Comptes annuels 2023	p. 98 à 107
Comptes consolidés 2023	p. 60 à 92
Liste, noms et prénoms usuels des administrateurs et directeurs généraux, ainsi que, le cas échéant, l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance	p. 116 à 125
Rapport sur la gestion du Groupe, tableau des affectations de résultat précisant notamment l'origine des sommes dont la distribution est proposée	p. 43 à 60
Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise	p. 113 à 151
Rapports des commissaires aux comptes qui seront soumis à l'Assemblée	p. 93 à 97 / p. 108 à 112 / p. 153
Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices	p. 59